

## Liste des comparants de la noblesse de la sénéchaussée de la Basse-Marche

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Liste des comparants de la noblesse de la sénéchaussée de la Basse-Marche. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 640-643;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1879\\_num\\_6\\_1\\_2734](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2734)

---

Fichier pdf généré le 02/05/2018

paroisse de Blanzac ; Jean Charin, chapelain de la chapelle du Cardinal, desservie dans l'église de Bellac ; Jean-Baptiste Teytaud, chapelain de Sainte-Anne de Milanès, en la paroisse de Lacroix, François Musselard, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Blaize, desservie en l'église de Bellac ; François Hétitas, chapelain de Notre-Dame d'Abondance, en la paroisse de la Croix ; Jean Mallebecy, prêtre, vicairé honoraire de la ville de Bellac ; ledit Jean Mallebecy, fondé de pouvoir et député de MM. les prêtres de Bellac sans bénéfice, sous leurs signatures privées en date du 14 de ce mois.

*Dans l'ordre de la noblesse :*

M. Jacques, marquis Dutheil, chevalier, seigneur de Larochère ; Lage Malcouronne, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; Paul-Jean comte de Chamborand, chevalier, seigneur de Saint-Martial et Mascloux, baron de Droux et de Sombusaud, lieutenant de messieurs les maréchaux de France, au département de Bellac ; Pierre Buflière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne, fondé de la procuration de dame Silvine de Robert de Villemartin, dame de Villemartin, veuve de feu messire Antoine-Amable Dubreuil-Héliou, chevalier, seigneur de la Guéronnière, Combes, Villegue, Lusigny et autres places, ancien capitaine au régiment de Picardie, sous sa signature privée en date du 2 de ce mois ; Antoine Pétiaud, chevalier, seigneur de Manadeau et de la Rivalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie ; haut et puissant seigneur messire Pierre-Thibaut-Marie Barthon, comte de Montbas, seigneur du Haut et Bas Monteil, Escurat, Thorus et autres lieux, fondé de la procuration de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Gui-André-Pierre duc de Laval, chef des noms et armes de sa majesté, maréchal de France, gouverneur pour Sa Majesté de la province d'Aunis, des ville, château et principauté de Sedan et de Carignan, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de Saint-Lazare de Notre-Dame du Mont-Carmel, seigneur du duché de Laval et autres lieux, reçue Puitier, en date du 4 de ce mois ; Joseph Cardebœuf Derive, chevalier, seigneur de Thibarderie ; Jean-François vicomte de Véruine, chevalier, seigneur de Lascoux et de la Faverie en partie, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, fondé de pouvoir de messire Joseph de Véruine, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Meaux, par acte reçu Braq le 9 de ce mois ; ledit sieur Jean-François de Veruine, fondé de la procuration de messire Gaspard-François Taveaud, chevalier, seigneur de Lagecourbe, Reaucourt et autres lieux, et la Faudrière en Poitou, et encore seigneur des fiefs de Laveau, chevalier, en la paroisse de Magnac et de la Valette-Montavi en la paroisse de Dompierre, par acte reçu Nouveau, notaire royal, du 12 de ce mois ; Louis-Charles-Alexandre de Roffignac, chevalier, seigneur de la Salle ; Jean de Saint-Martin, chevalier, seigneur marquis de Bagnac, seigneur de Villemeixent, le Breuil-Ferrant, la Rochelle et Martineix en partie ; Michel, chevalier de Saint-Martin de Bagnac, officier au régiment de Bourgogne-cavalerie, et seigneur de Martineix, en partie ; Paul-Jean comte de Chamborand, chevalier, seigneur de Saint-Martial et Mascloux, baron de Droux et de Sombufaud, lieutenant de messieurs

les maréchaux de France au département de Bellac, et de Pierre Buffière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne ; Joseph comte de Montbel, chevalier, seigneur de la Tuche, Noblet, le bourg Archambault et autres places, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, ancien capitaine de cavalerie ; Mathieu-Alexandre Guyot du Dognon, chevalier, seigneur de Saint-Quentin et de la Mothe-du-Dognon, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, capitaine de cavalerie, fondé de la procuration de messire François de Couet de Lusignan, chevalier, seigneur de Labeige, reçue Maisondieu du 12 de ce mois ; ledit messire Guyot du Dognon, encore fondé de pouvoir de messire Pierre de Risseuil, chevaliers, seigneur de Mouette, par acte reçu Pacaud, le 11 de ce mois ; Henry Guyot, chevalier, seigneur de Messignac ; Thibaut de Labroue, chevalier, vicomte de Vareilles, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Vareilles, la Mothe d'Autesa, Mois et autres lieux, tant pour lui que pour messire Charles de Villedon, chevalier, seigneur de Gournay-la-Chevalière, Vauzette, Lavaud, Chermepin, les Plats, Lamoudy, Fauné et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, suivant la procuration reçue Barbier, le 9 de ce mois ; et encore fondé de pouvoir de messire Antoine-François Authebert, seigneur de Létang, par acte reçu Brun, le 9 de ce mois ; Mathieu de Tisseuil, chevalier, seigneur d'Euraud, lieutenant en premier au régiment d'Oxaune du corps royal d'artillerie, pensionné du Roi, tant pour lui que fondé de pouvoir de très-haut et très-puissant seigneur messire François de Tisseuil, chevalier, seigneur baron d'Ysseries, Chatelanet-de-Royer, seigneur de Fouilloux et autres lieux, par acte reçu Paccaud du 11 de ce mois ; André-Victor Colin de La Brunerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Brie, chevalier, seigneur de la baronnie d'Azat-le-Ris, et châtellerie de la Bazeuge et du fief de la Peyrière ; haut et puissant seigneur Pierre-Thibaut-Marie Barthon, chevalier, comte de Montbas, seigneur du haut et bas Monteils, Escurat, Thorus et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de pouvoirs de très-haute et très-puissante demoiselle Marguerite de Vertamont, comtesse de Lavaud, dame du fief Dumas en Marche et autres lieux, par acte reçu Paud, le 28 février dernier ; Louis-Jacques Estourneau, chevalier, seigneur de Pinnoteau, Labruneterie, Ricoux, Legué-Salomon, la Grande-Roche et autres lieux, ancien mousquetaire gris de la garde du Roi, faisant tant pour lui que pour dame Marie-Henriette Dupéron, veuve de messire François de Mallevaud, chevalier, seigneur de Marigny, dame de Pomereix et du Pin-Greland, suivant sa procuration reçue Bourbaud, le 4 de ce mois, et encore de messire François, marquis de Ferré, chevalier, seigneur de la Jarandie, Roue, Darré et la Tourail, Frédière et autres lieux, chevalier honoraire de Saint-Jean de Jérusalem, ancien officier de carabiniers, par acte reçu Valet, le 9 de ce mois ; messire Jean-Armand Authubert, chevalier, seigneur de Lagedufaix et de Mons, ancien capitaine de cavalerie, tant pour lui, que pour messire François Authebert, chevalier, seigneur de Sambamas, de Bédoux et du Chés, suivant la procuration reçue Nesmond, le 10 de ce mois ; et encore pour dame Marie-Anne Boütaud, veuve de messire Pierre de Puignion,

chevalier, seigneur de la Gauverie, ancien capitaine au régiment de Flandres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par acte reçu Bouneau, le 12 de ce mois; haut et puissant seigneur messire Gédéon Joseph, marquis de Roffignac, chevalier, seigneur de Saunart, Balledan, Quinsac et autres lieux, capitaine au régiment de la Reine-cavalerie; Jacques marquis Duthcil, chevalier, seigneur de la Rochère, Lage, Mal-Couronne, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fondé de la procuration de dame Marie-Geneviève Cousand, épouse de messire François de Tessières, chevalier, seigneur de Bois-Bertrand, Lage, Coutaud et autres lieux, capitaine d'infanterie, au régiment de Bourgogne, passée devant Bouni-Dupont, en date du 14 de ce mois; et encore de messire Louis Duthcil, chevalier, seigneur de Puisebert, suivant sa procuration du 13 de ce mois; et encore, pour messire Nicolas Duthcil, seigneur de Villevert, par acte reçu Vételay, en date du 16 de ce mois; messire Louis-Gabriel de Courivaud, chevalier, seigneur de Roges et de la Petite-Rie, pensionné du Roi, et ancien garde de son corps, tant pour lui que pour très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Louis-Félicité Omer, comte d'Etampes, capitaine de cavalerie dans le régiment des évêchés, au nom et comme tuteur de demoiselle Aline-Geneviève d'Etampes, dame de la terre d'Etampes, sa fille mineure, et de feu très-haute et très-puissante dame Anne-Angélique-Félicité Le Camus, son épouse; ladite demoiselle d'Etampes, dame de la terre de Persac, suivant la procuration reçue Sousseau, le 23 février dernier; et encore, faisant pour très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Marie-Bonaventure Frottier, chevalier, seigneur de la châellenie de la Messelière et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, par acte reçu Conjour, du 2 février dernier; Gêrôme et Augustin de La Porte, chevalier, seigneur de Veaud, Lage, Bougrin, Fontvalet et autres lieux, ancien officier de grenadiers au régiment de Paris, faisant tant pour lui que pour messire Pierre de Loudinx, chevalier, seigneur de Champagnac, par acte reçu Bouneau, en date du 12 de ce mois; Gabriel Duthcil, chevalier, seigneur de la Font et autres lieux, ancien officier d'infanterie, faisant tant pour lui que pour demoiselle Marie-Louise Duthcil, propriétaire du fief de Villevert, en vertu de la procuration reçue Bouneau, le 14 de ce mois; et encore, faisant pour dame Sylvine de Paradis, veuve de messire Pierre de Paradis, chevalier, à cause de son fief de Pouillatte, par acte reçu Bastier, le 10 de ce mois; Louis de Féré, chevalier, seigneur des Peruges-Tisain; André Guyot, chevalier, seigneur d'Asnières, de Cluzeau, la Forêt, Villedon, Léziçnac, et autres lieux, faisant tant pour lui que pour très-haut et très-puissant seigneur François-Martial d'Emoutiers, vicomte de Mérimville et de Brigeuil, baron de Montralet et de Montracher, seigneur de Rochelidon, Château-Brun, la Fresse, et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle blanc de Pologne, suivant la procuration reçue Alleaume, du 9 de ce mois; et encore, faisant pour messire Philippe-Hugues-Anne-Rolland-Louis comte de Lusignan, lieutenant général des armées du Roi, seigneur propriétaire de la terre et seigneurie de la Côte-au-Chapt, seigneur de Bois-Meunier, en vertu de la procuration reçue Guillaume, le 2 de ce mois; Mathieu de Tisseuil, chevalier, seigneur d'Enrand, officier d'artillerie, fondé de

pouvoir de très-haut et très-puissant seigneur messire Victurnien, Jean-Baptiste-Marie de Rochecouart, duc de Mortenart, pair de France, prince de Thouet-Charente, baron de Baye-sur-Seine, seigneur d'Everli, Availles, Serres et Ozat, Hus-sac-les-Châteaux et autres lieux, suivant la procuration reçue Brajeon, sous la date du 1<sup>er</sup> de ce mois; Jacques de Lary, chevalier, seigneur de la Berge, Peytavaud, Lacoux et autres lieux, ancien cheveu-léger de la garde du Roi, faisant tant pour lui que pour messire René de Moris, chevalier, seigneur du Peux, et encore seigneur du fief de Labarde, et autres fiefs en Marche, suivant sa procuration reçue Nouveau, le 14 de ce mois; Jean-Baptiste-Antoine de La Couture-Renom, chevalier, baron, seigneur de Béré, Richemont, Laugerie et Villeraïouse et autres lieux, faisant tant pour lui que pour messire François de La Porte, chevalier, seigneur de Chapelle-Vivier, le Theil, Haut-Servent, suivant sa procuration reçue Dusselier, le 1<sup>er</sup> de ce mois; Joseph-Marie Boireau, écuyer, seigneur de Vilaine, à cause de la dame son épouse, faisant tant pour lui que pour messire François de Moris, chevalier, seigneur du Villard et Villedard, par acte reçu Dusselier, le 9 mars, présent mois; René-Hilaire Feydaud, chevalier, officier au régiment de Médoc, tant en son nom que faisant pour haut et puissant seigneur messire René-Joseph Feydaud, chevalier, baron de Reysouneau, par acte reçu Cuirblanc du 5 de ce mois; Charles-Louis de Saint-Garraus, chevalier, seigneur de Traillebaud, partie du fief de Lalande et de la terre de Juyer, à cause de la dame son épouse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et encore, faisant pour messire Jean de Saint-Garraud, chevalier de Trallebaud, ancien gendarme de la garde du Roi, seigneur des fiefs de Mailhetardet de Steix, par acte reçu Paccaud du 10 de ce mois; François de La Grange, écuyer, seigneur de la Pardoneie, Faux et Vieux-Tisons; Paul Chevalier de Rollet, chevalier, seigneur de Beaupin, paroisse de Saint-Quentin, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; Joseph comte de Montbet, fondé de la procuration de très-haut et très-puissant seigneur Antoine Lignaud, comte de Lussac, seigneur du fief Lusacois, reçue Maumeot, du 4 de ce mois; Jean de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Villemaixent, la Rochette, Martineux, le Breuil, Serrant, marquis de Bagnac, représentant haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste comte de Brethe, chevalier, seigneur marquis du Cros de Cieux, la Vilette, la Chapelle, Rigebon, le Mas-Rochet et autres lieux, suivant sa procuration reçue Laverguc, le 7 de ce mois; et faisant encore pour messire Jean-Bonaventure Girard, chevalier, seigneur du Deffant, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçue Nouveau, sous la date du 5 de ce mois; Pierre de Lassac, écuyer, seigneur de la Cume et de Verrat-Lafaye et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps, compagnie de Luxembourg, pensionné du Roi; Jean-Marie-Laurent de Rérac, chevalier, seigneur de Mallibert, Dambamas et Laubage des Ambamas, à cause de la dame son épouse, ancien garde du corps pensionné; faisant tant pour lui que pour messire Charles Tardieu, chevalier, marquis de Mulezy, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de l'Île-Jourdain, le Vigeau, Fontaine-les-Riboux et autres lieux, suivant sa procuration reçue Poullier, le 28 février dernier

Gabriel Begon de Beauçais, chevalier, seigneur de Beauçais, tant pour lui que pour messire Etienne Le Vaillant de Gueli, chevalier, seigneur de la baronie de Puisbelin, par acte reçu Sarget, le 9 de ce mois; et encore pour messire Louis-Jean de Courivaud, chevalier, seigneur des Loges, garde du corps de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, suivant sa procuration reçue Vacherie, ce jourd'hui; messire Paul de Chamborant, chevalier, seigneur de la Boissonnie, et ancien lieutenant d'infanterie; Charles Barthélemy de Saint-Fief, chevalier, seigneur en partie de Gorce, Pleuville, Labucière, Lage-Maranche et Sallemagne, capitaine d'artillerie; Gaspard de Saint-Savin, chevalier, seigneur de Comersat; Jacques-Alexis de Chamborant, chevalier, seigneur de Périssac, capitaine au second régiment de chasseurs des Pyrénées, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; Alexandre-Louis de Gracieux, écuyer, seigneur de Beauchêne, Larivière, Gauche et de Muspinaud, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, pensionnaire; Jean-Nicolas-Hilaire de Gracieux, écuyer, seigneur de Laronde; Philippe-Jean Déquillon, chevalier, seigneur de Bréjon, tant en son nom, que faisant pour M. Jacques Chauvelin, chevalier, seigneur de Beauregard et autres lieux, capitaine au régiment des chasseurs de Normandie, suivant sa procuration reçue Ribault, le 12 de ce mois; Limon de Balon, chevalier, ancien officier au régiment de Médoc, pensionné; Pierre de Grand-Sagne, chevalier; Jacques-Louis-Vincent Dargeune, chevalier; Jean-Baptiste-Joseph de La Couture-Renom, chevalier, seigneur de la Grange-Villedon; Marie-Louis-Robert de Lary de La Côte, chevalier, seigneur, de Légardèche, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie; ledit messire de Saint-Fief, fondé de pouvoir de messire Jacques Duverrier, chevalier, seigneur de Boulsac, par procuration reçue Guépéraud, le 25 février dernier; messire François Guyot Oudognon, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tant en son nom, que représentant dame Françoise-Charlotte Gracieux, veuve de feu messire de Conet de Lusignan, chevalier, seigneur de Fayotte, Commer-sat, Marsillac et autres lieux, suivant sa procuration reçue Maison-Dieu, le 12 de ce mois; Paul vicomte de Nollet, chevalier, seigneur de Mas-Dubost, ancien officier au régiment de Royal-Cravatte cavalerie, tant en son nom que représentant dame Marie Robinaud, veuve de feu sieur de La Salle, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, propriétaire du fief de Thoverat, suivant sa procuration reçue Négrier, le 14 de ce mois; Jacques-Gilbert Dupin, chevalier, seigneur de Saint-Barbent, faisant tant pour lui que pour messire Jacques et Jean Dumonard, écuyers, seigneur du fief du Rignaud en la paroisse de Brillhard, suivant leurs procurations sous signature privée, en date du 15 de ce mois; Léonard de Marsange, chevalier, seigneur de la Côte, officier d'infanterie; messire François Guyot-Dudognon, fondé de pouvoir de dame Jeanne Duthel, veuve de messire Antoine de Marsange, vivant officier d'invalides, suivant sa procuration reçue Bâtier, le 13 de ce mois; Pierre Chérac de Montbron, chevalier, seigneur de Drouille, lequel faisant tant pour lui que pour mademoiselle Suzanne Joubert de Labalide de Château-morant, suivant sa procuration reçue Rousset, le 8 de ce mois; Louis de Boustin, chevalier, seigneur de Roche, Ardent de Cœnes, et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, faisant, tant pour lui, que pour messire

Alexis Bonin de Grand-Mont, écuyer, seigneur de Puimartin, les Monts, Marandais, Bioussac et de Chabannes, suivant sa procuration reçue Mosnier, le 10 de ce mois; et encore de messire Vincent de Bonin de Laveaud-Bois, prieur curé de la Celle du Nois, seigneur de la Batide, paroisse de Rançon, suivant sa procuration reçue Jourdanneau, du 13 du courant; Antoine de Pair, chevalier de Liboueix, seigneur en partie dudit lieu de Liboueix et de la Treille, faisant, tant lui que pour dame Marie Aubout de Steveni de La Maison-Rouge, veuve de messire Charles Barbier de Blamont, seigneur de Barneuil et de et de Champeix, vivant officier de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, suivant sa procuration reçue Négrier, notaire royal, le 8 de ce mois; Jean-Bernardin Feydau, chevalier, seigneur de Saint-Christophe, de Montet, de Buisson, Maffraud, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré major du régiment de Médoc, pensionnaire; messire Jean-Baptiste-Alexandre Fauconnier, écuyer, officier au régiment de Royal-Champagne, cavalerie, faisant tant pour lui que pour messire François Fauconnier, écuyer, seigneur de Lage-Meillot et des Forges, suivant sa procuration reçue Desgranges, le 10 de ce mois; Nicolas-Maurice de Sornet, chevalier, seigneur de Purey et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; Joseph Dupeyrat, chevalier, seigneur baron de Thouron, ancien officier au régiment de Royal-Dragons; Joseph Dupeyrat, chevalier, seigneur des Mas; Pierre-Joseph de Bolinard-Desroches, chevalier, ancien gendarme, lieutenant de cavalerie et pensionnaire du Roi, tant pour lui que pour messire Jean-Baptiste Bolinard, chevalier, capitaine de cavalerie, ancien maréchal des logis du corps de la gendarmerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, suivant sa procuration reçue Jourdanneau, le 15 de ce mois; Henry-Léonard, comte de La Chatre, jouissant du fief de Leyrand, capitaine au régiment de Guyenne, chasseurs, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; François-Sylvain Dargenne l'aîné, ancien capitaine commandant au régiment de Barrois-infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier, seigneur des Granges, faisant tant pour lui que pour messire Louis-Jacques Dargenne son frère, ancien garde du corps, chevalier, seigneur du Repaire et autres lieux, suivant sa procuration reçue Ribaut, le 8 de ce mois; Gaspard de Saint-Savin, seigneur de Commer-sat, fondé de pouvoir de messire Pierre de Lassat, écuyer, seigneur de Pressigny, paroisse de Saint-Barbent, par acte reçu Sarget, le 9 de ce mois. En conséquence, nous avons donné acte à tous les susdits gentilshommes, comparant, tant du siège principal du Dorat, que du siège secondaire de Bellac, de leur comparution, tant pour eux que pour esdits noms qu'ils se présentent; et avons donné défaut contre la dame de Lambert, veuve de Beau-corps, chevalier, dame de Saint-Sornin Lamarche; messire de Nieuil, seigneur de Dampierre; messire Prévost de La Vauzette; madame de Tanne; M. de Maurier; M. de Mossac; mademoiselle Duthel, dame Ducouteau; M. Doradou, seigneur de Champelière; M. de Favatte; M. Frottier, marquis de Bagneux, seigneur de Lescorcière; madame la maréchale d'Armentières; M. le comte de Beauvais; M. Monneix, chevalier, seigneur d'Ordière; mademoiselle de Vic; madame veuve Authébert de La Bernardière; M. de La Cropte de Saint-Abre,

vicomte de Rochemeau; M. de Barbarin, seigneur de Bost; M. de Laveaud de Saint-Etienne; M. Fausset.

*Pour l'ordre du tiers-état:*

M. Benoit Lesterpt de Beauvais, avocat en parlement, exerçant au Dorat; Jean-François Duchalard, lieutenant particulier civil honoraire du siège royal du Dorat; Jacques-Martin Aubugeois, conseiller et maire de ladite ville du Dorat; Antoine Aubugeois, avocat; Antoine Sylvain, prévôt; Dumaret, avocat; Léonard Gerardat de Sombelle, avocat; Théobald Bouquet de Jolimère, avocat et sénéchal du duché de Laval-Magnac; René Dusselier, procureur fiscal de Lussac-le-Château, Marc Augris de Laudonnière, avocat; André-François Grenard de Labaudière, avocat et juge, sénéchal de la justice d'Azat-le-Ris; Jean-Baptiste Peyraud, bourgeois; François Lecœur Dupeyrat, notaire et procureur; Jean Barbier, notaire et procureur; Nicolas Corderoi de Labrussière, bourgeois; Joseph Morreau de Neuville, docteur en médecine; Antoine-Jean-Baptiste Aubugeois de La Borde, bourgeois; Jean-Baptiste Nesmond, notaire royal; Jean-Baptiste Moreau, arpenteur, priseur, et notaire royal; Charles-Pierre Lherbon, notaire royal; Jean-Placide de Gobestière de Lamothe, notaire royal; Bruno-Sylvain Desgorces, bourgeois; Pierre Gaucherot Dubranle, bourgeois; Hilaire Luc Gabiraud Desruisseau, bourgeois; Vincent Rodier, marchand; Jean-Silvain de Verdilhac, avocat en parlement, conseiller et procureur du Roi en l'élection de Consolent; Louis Sargot, notaire royal; François Dusseri, notaire royal; Pierre-Augustin Bouneau, bourgeois; Jean-Baptiste Bernardeau de

Valence, bourgeois; Martin Bernard, notaire; François de La Couture de La Reynerye, bourgeois; Jean Vaugelade, marchand; Jean Morgand, bourgeois; Jean-Baptiste Audounet, bourgeois; Mathieu de Villegier, notaire royal; Jean-Baptiste Leblanc, bourgeois; Antoine Texier, bourgeois; Jean Théolière, notaire; Louis Brun de Prelong de Puirajoux, licencié ès lois; Mathieu Pressac, bourgeois; Jean Rigault de La Chambre; Mathieu Lage Damont, laboureur; Jean-Baptiste Meminaud, notaire; Laurent de Nesmond-Desbordes, bourgeois; François Vignaud, architecte; Jean-Bernard de Lamondi, marchand; Jean Petit dit Champagne, laboureur; Maximin-Louis Beaumord, procureur d'office de Droux; Jacques Ducloux de La Garde, bourgeois, et Paul Gautier, notaire.

*Sénéchaussée de Bellac.*

Léonard Massoulard Dumaubert, avocat; Pierre Mallebay de Chabanne, avocat; Jean Crouzaud de La Touche, avocat en parlement; Michel Lacroix, avocat en parlement; Claude Jean Bonin de Nouil, conseiller du Roi, juge châtelain royal et prévôt de Rançon; Etienne Bussière, avocat en parlement, Jean-Martial Segue de Buxerolle, docteur médecin; Paul de Graterole, notaire royal; Cripsh Thouraud de Lavinière, bourgeois; François-Laurent Mounier, notaire royal; Jean Batier, notaire royal; Léonard Jourdameau, notaire royal; Pierre Buisson de Puirieux, lieutenant de maire de la ville de Bellac; Simon Roux, arpenteur, et Maurille Gourdancau, chirurgien juré. Nous avons donné défaut contre Simon Arbelot de Vaqueur.